

Malakoff, le 1^{er} septembre 2026

**Décision n°2026 - 33 portant nomination du directeur du Centre EPIDE de Bourges-Osmoy -
M. François DAURES**

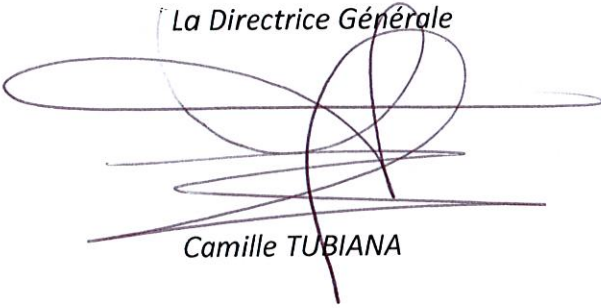
La Directrice générale de l'EPIDE,
Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;
Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement
public d'insertion de la défense ;

Décide :

Art. 1^{er} – Monsieur François DAURES est nommé directeur du centre EPIDE de Bourges-Osmoy, à compter du 1^{er} septembre 2026.

Art. 2 – La décision n° 2017 - 45 portant nomination d'un directeur de centre est abrogée.

Art. 3 – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale

Camille TUBIANA